

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DELIBERATIONS**  
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, trente et un mars,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au siège du SIGV sous la présidence de Madame Amapola VENTRON.

**N°25.02.10**

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Comité Syndical : 18 mars 2025

Présents	9
Pouvoirs	1
Absents / Excusés	2

**MEMBRES PRESENTS** : Amapola VENTRON, Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Joseph CASSARO, Laurence BEGEY, Corinne LE MEUT, Christian TANTI et Dominique VALÉRA

**MEMBRES EXCUSES** : Mathieu PIETRI, Sylvie SOUCHON

**POUVOIR** : Evelyne LOUIS à Corinne LE MEUT

**OBJET :**  
**VOTE DU**  
**BUDGET PRIMITIF -**  
**EXERCICE 2025**

La Présidente soumet à l'approbation du Syndicat le Budget Primitif de l'exercice 2025.

Le Budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 461 907.27 €

Vu la délibération n°25.01.02 du 28 février 2025, présentant le Rapport d'Orientation Budgétaire- Exercice 2025.

Vu les arbitrages des membres du bureau du COPIL en date du 10 mars 2025,

La répartition des recettes et des dépenses entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement se présente comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 1 651 528.04 €  
Dont intérêts des emprunts

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 810 379.23 €  
Dont remboursements d'emprunts

**TOTAL EN DEPENSES 2 461 907.27 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 1 651 528.04 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 810 379.23 €

**TOTAL EN RECETTES 2 461 907.27 €**

**LE COMITÉ SYNDICAL,**  
Où l'exposé de Madame la Présidente,  
Après avoir délibéré,

**Adopte** à l'unanimité des votants le Budget Primitif de l'exercice 2025 du Syndicat.

Fait et délibéré à Simiane-Collongue, Les jours, mois et an susdits

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme.

**Certifiée exécutoire par la  
Présidente,** Compte-tenu de la  
réception en  
Sous-Préfecture  
le :..... et de la  
publication le :.....

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 013-241300425-20250331-25\_02\_10-BF



**Amapola VENTRON,**  
**Présidente**





## Table des matières

I.	Quelques notions pour mieux comprendre le Budget Primitif .....	3
II.	Budget primitif du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat .....	4
A.	Vue d'ensemble : .....	4
B.	Focus sur quelques chiffres : l'essentiel .....	5
1.	Les recettes de fonctionnement : .....	5
2.	Les dépenses de fonctionnement : .....	5
3.	Les recettes d'investissement : .....	6
4.	Les dépenses d'investissement : .....	7
C.	La Dette .....	7
D.	Les Subventions versées .....	8

## I. Quelques notions pour mieux comprendre le Budget Primitif

Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut formellement se présenter, *in fine*, en plusieurs documents. En effet, le **budget primitif** est tout d'abord voté et énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. Le SIGV vote son budget par chapitre. En cours d'année, des **budgets supplémentaires ou rectificatifs** peuvent être nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution. De plus, des **budgets annexes** retracent les recettes et les dépenses de services particuliers.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

### La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement du syndicat (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que le syndicat peut percevoir, des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que le SIGV a pu effectuer.

### La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement du SIGV (travaux en cours (installations de caméras), achat matériel informatique, achat de licences ....) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

**Les opérations réelles** : se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

**Les opérations d'ordre** : exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

## II. Budget primitif 2025 du SIGV

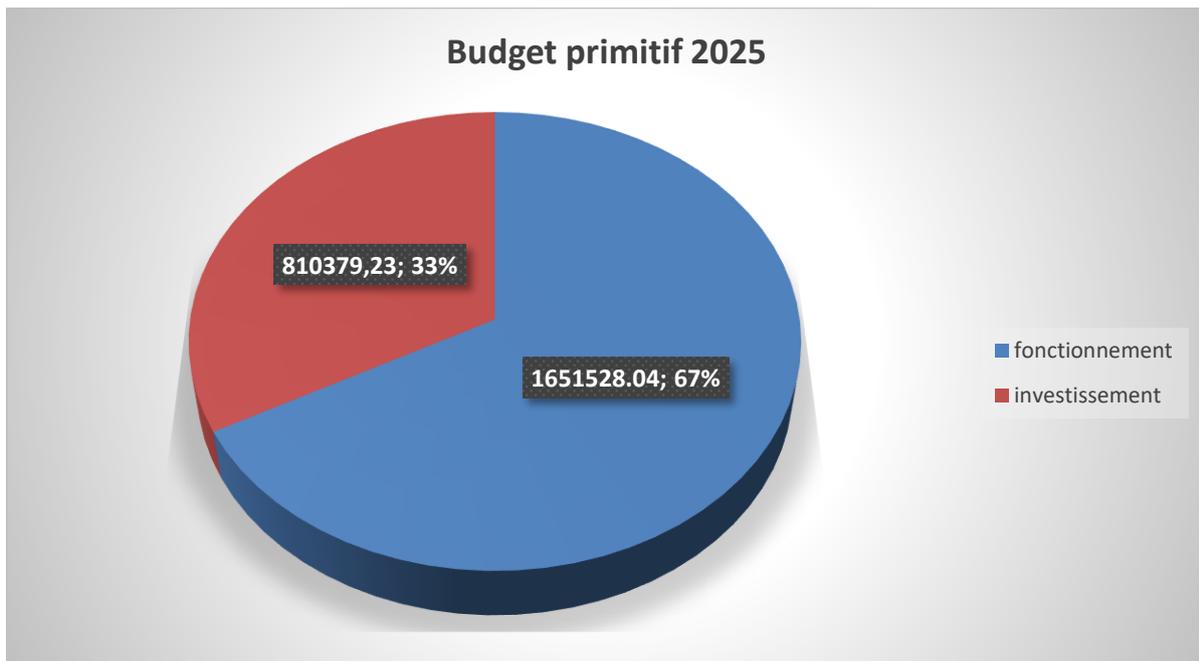
### A. Vue d'ensemble

Le projet de Budget Primitif 2025 s'équilibre en dépense et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement.....1 651 528.04 €
- Section d'investissement..... 810 379.23 €

Soit un budget prévisionnel total de 2 461 907.27€.

Le budget primitif est voté avec la reprise des résultats de l'exercice antérieur.



## B. Focus sur quelques chiffres : l'essentiel

### 1. Les recettes de fonctionnement : 1 651 528.04 €

Le Chapitre 013 « Atténuations de charges » s'élève à 33 805.19 €

Le Chapitre 70 « Produits des services du domaine » s'élève à : 28 800 €

Le Chapitre 74 « Dotations et participations » s'élève à : 1 357 283.67 €

Ce montant regroupe :

- La Dotation des communes 1 353 219 €
- Subvention d'Etat 4 000.00 €
- FCTVA 64.67 €

Le Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » s'élève à : 1 000.00 €

R 002 « L'excédent de fonctionnement reporté N-1 » s'élève à : 230 639.18 €

### 2. Les dépenses de fonctionnement : 1 651 528.04 €

Le Chapitre 011 « Charges à caractères Général » s'élève à : 380 439.26 €

Ce montant regroupe :

- Achats de prestations de services, matières et fournitures : 42 650.00 €
- Achats services extérieurs, entretiens, réparations et autres : 229 939.26 €
- Autres services extérieurs 106 850.00 €
- Impôts, taxes et versements assimilés 1 000.00 €

Le Chapitre 012 « Frais de personnel et charges assimilées » s'élève à : 872 852.26 €

Ce montant regroupe essentiellement la rémunération du personnel.

Le Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » s'élève à : 38 929.70 €

Ce montant regroupe :

- Les subventions de fonctionnement versées : 21 800.00 €
- Renouvellement de licences: 11 300.00 €
- Divers : 5 829.70 €

**Le Chapitre 66 « Charges financières» s'élève à : 28 448.68 €**

*Ce montant correspond aux intérêts relatifs à nos emprunts en cours pour l'exercice 2025.*

**Le Chapitre 023 « Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement » s'élève à : 47 010.00 €**

*Ce montant permet d'apporter des capacités d'autofinancement en section d'investissement.*

**Le Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section » s'élève à 283 848.14 €**

**3. Les recettes d'investissement : 810 379.23 €**  
*(Avec la prise en compte de 25 068.44 € de RAR)*

**Le Chapitre 13 « Subventions d'investissement» s'élève à : 121 268.44 €**

*Ce montant regroupe :*

- *Les subventions du département pour le financement des projets d'investissement s'élèvent à 70 200.00 €*
- *les subventions de l'Etat pour le financement des projets d'investissement s'élèvent à 10 000.00 €*
- *Les subventions de la Région pour le financement des projets d'investissement s'élèvent à 16 000.00 €*
- *Les restes à réaliser (recettes) participation du département 13 s'élèvent à 25 068.44 €*

**Le Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées» s'élève à : 195 647.73 €**

*Ce montant représente une prévision de nouvel emprunt à contracter.*

**Le Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves» s'élève à : 51 809.36€**

*Ce montant correspond :*

*- au Fonds de compensation de la TVA 22 055.16€*

*-et au 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé s'élève à : 29 754.20 €*

**Le Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » s'élève à 47 010.00 €**

**Le Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section » s'élève à 283 848.14 €**

*Ce montant représente des recettes d'ordre relatives aux dotations d'amortissement, immobilisations en cours...*

**Le Chapitre 041 « Opérations d'ordre- opérations patrimoniales » s'élève à 110 795.56 €**

**4. Les dépenses d'investissement : 810 379.23 €**  
*(Avec la prise en compte des restes à réaliser : 14 472.69 €)*

**Le Chapitre 041 « Opérations d'ordre- opérations patrimoniales » s'élève à 110 795.56 €**

**Le Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » s'élève à : 191 151.98 €**

*Ce montant correspond au capital à rembourser des emprunts en cours pour l'exercice 2025.*

**Le Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » s'élève à : 231 520.00 €**

*Ce montant regroupe les frais d'études, de recherche, de développement lié à nos projets d'investissement et des concessions et droits similaires.*

**Le Chapitre 204 « subventions d'équipements versées » s'élève à : 26 589.00 €**

*Ce montant correspond à des frais de remboursement de frais réalisés par la ville de Bouc Bel Air pour le compte du SIGV (notamment sur le data center à l'hôtel de ville mis en partie à disposition du SIGV).*

**Le Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » s'élève à : 250 322.69 €**

*Ce montant regroupe les acquisitions immobilières, les installations générales, agencements, aménagements constructions, réseaux câblés, matériel de transport, matériel de bureau et informatique.... (Cameras de video protection, licences, matériel informatique pour le data center)*

## C.La Dette :

- Le capital (plus intérêts) restant dû au 01/01/2025 est de 1 167 919.19 €
- Les annuités à payer au cours de l'exercice sont de 191 151.98 € (capital) + 31 981.74 € (intérêts) = 223 133.72 €

## D. Les Subventions versées :

En 2025, le SIGV a prévu le versement de **21 800 €** de subvention de fonctionnement aux associations et autres afin d'assurer un accompagnement des jeunes aux seins des communes de Bouc Bel Air, Simiane-Collongue et Cabriès.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIGV  
Utilisateur : CAUHAPE Florence

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	25_02_10
Objet :	Budget primitif 2025 du SIGV
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-31 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	013-241300425-20250331-25_02_10-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 013-241300425-20250331-25_02_10-BF-1-1_0.xml	text/xml	973 o
<b>Annexe (Délibération)</b> Nom original : 25.02.10 delib Budget 2025 du Syndicat (2).pdf Nom métier : 70_DE-013-241300425-20250331-25_02_10-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	1.3 Mo
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : BP_2025.xml Nom métier : 99_BU-013-241300425-20250331-25_02_10-BF-1-1_2.xml	text/xml	75.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 avril 2025 à 15h30min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 avril 2025 à 15h40min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 avril 2025 à 15h40min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 avril 2025 à 15h41min25s	Reçu par le MI le 2025-04-03